Laisser les enfants mineurs a leurs père

Par Sillya

Bonjour

Je suis maman de 4 enfants 1 file de 18,et 3 garçons de 16,14,11 ans .j'ai la garde exclusive.
Cependant j'envisage de déposer mes enfants a leurs père qui vit dans une autre région.cela pour des raisons de santé.
Ma fille de 18 ans vit chez son père depuis 6 mois ,elle a rompu les liens avec moi pour cause :j'ai refait ma vie

Les garçons sont avec moi ,tout se passe très mal ,je subit insulte, agression, violence de leurs part,ils s'absentent a l'école.
eux non plus n'acceptent pas mon choix de(refaire ma vie)

Cependant je suis vraiment mal physiquement et psychologiquement .
J'ai fait une fausse couche qui m'a complètement cloué au lit.
Maintenant je voudrais les déposer à leurs père .
Celui ci veut la garde exclusive mais a renoncé a son droit de visite selon lui mais je n'ai aucun document officiel le prouvant.

Selon Lui Je n'ai pas le droit de lui déposer les enfants sauf passage au JAF .il m'a demandé de lui donner la garde exclusive ,pour lui c'est tout ou rien .

Peut il refuser de prendre les enfants pendant les vacances pour me permettre de souffler et me remettre sur pied ? je n'ai personne a qui les confier a part lui .il est écrit sur le jugement de divorce qu'il exerce lui aussi l'autorité parentale

C'est un bon père mes enfants souhaitent aller vivre chez lui même le petit de 11 ans .je pense qu'ils les remettra sur les rails , niveau scolaire et éducation
Ce que je n'arrive plus à faire .

Puis je lui déposer les enfants sans risquer d'être accusé d'abandon d'enfants.

Comment procéder pour me protéger?
Mes enfants sont d'accord et aimeraient aussi revoir leurs s?urs.

Merci de votre aide

Par Isadore

Bonjour,

Le père peut effectivement refuser de vous "dépanner". En ce qui concerne l'accueil des enfants, il n'a que des droits.

Au vu de la situation, vous devriez peut-être accepter sa proposition, vous n'arrivez manifestement plus à gérer vos enfants vos enfants.

Je doute que deux semaines chez leur père suffise à mettre fin à l'atmosphère de violence familiale qui sévit chez vous, vos enfants ont besoin de retourner à l'école et d'un suivi médical.

Un enfant qui va bien ne frappe pas sa mère, peu importe son opinion sur ses choix de vie. C'est grave.

Par kang74

Bonjour

Pour le moment, il a des droits qu'il choisit d'utiliser ou pas : je ne vois pas bien à quoi vous servira de faire valoir qu'il ne les utilise pas à part une augmentation de pension qui n'est pas gagné non plus si vous êtes couple : en tout cas cela ne sera pas bien favorable à une résidence habituelle chez lui .

S'il veut la résidence des enfants , c'est à lui de faire les démarches auprès du JAF parce que comme les enfants ne sont pas votre propriété, ben vous ne pouvez pas les " donner" .

Les enfant donneront leurs avis s'il fait une requête, dans le cadre d'une audition organisée par le JAF .

Voilà en ce qui concerne les droits de chacun mais il faut se rappeler que chacun a des devoirs .
Si vous ne pouvez plus gérer les enfants, vous devez faire appel aux services sociaux, à la maison des ados,car non ce n'est pas normal que les 4 enfants n'aient plus le même comportement depuis qu vous êtes en couple .
Et si vous voulez souffler, il faut aussi penser à vouloir les inscrire à des stages d'activité qui les intéressent pendant les vacances, à l'internat etc
En résumé à trouver des solutions .

Il faut aussi peut être vous faire aider pour prendre du recul car, on ne peut pas dire d'un coté que son père est capable de les assumer et que vous ne les gérez plus, et ne pas envisager que vos enfants vivent chez lui .
Et dans ce cas là cela ne peut être qu'en ayant la résidence chez lui, avec les droits et les devoirs qui vont avec .